

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 mars 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	14

Vote	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 mars 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne

Le : 29 MARS 2024

Et publication ou notification le :

29 MARS 2024

**Excusé(s)** : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

**2024\_03\_06 – Subventions 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

**Subventions aux Associations – Compte 65748**

GARDON PAYS DE RIEZ	700 €
ASR FOOTBALL	1 500 €
LES CAPUCINES	1 400 €
BIBLIOTHÈQUE	4 714 €
BIEN DANS MES BASKETS	100 €
LES AVENTUR'RIEZ	6 000 €
RIEZ CRÉATIONS	700 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE ST HUBERT	100 €
UNC NDR	300 €
AMICALE DETENTE PLEIN AIR RIEZAISE	100 €
LES AMIS DE LA GENEALOGIE	100 €
COMITÉ DES FETES	200 €
VTT RIEZ Océan	120 €
COMMEQUIERS DOJO	210 €
LES ALCYONS	570 €
JUDO COTE DE LUMIERE	180 €
ESCRIME SUR VIE	30 €
OUTIL EN MAINS	90 €
LYCEE ST GILLES	75 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PRIVE ST GILLES	155 €
ECOLE NOTRE DAME DE RIEZ	8 500 €
DIVERS	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 344 € €</b>

**Subvention communale au CCAS – Compte 657362**

CCAS	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Stéphanie THIBAUD